



## PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10/04/2026

### SAINT-JULIEN-D'INTRES

L'an Deux mille vingt-six, le dix du mois d'avril, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur FAURE Patrice, Maire.

#### **Etaient présents :**

M. FAURE Patrice, Mme MOUNIER Chantal, M. GIRARD Didier, Mme BROTTES Sylvie, Mme DAVID Jacques, Mme DEBARD Bernadette, Mme DESCOURS Monique, Mme FAURE Valérie, M. FAURE Philippe, M. GASTALLE Nicolas, Mme MANDON Murielle, M MOUNIER Didier, M TREMOULHEAC Damien.

#### **Procuration(s) :**

Mme QUESNEY Nathalie donne pouvoir à Mme DEBARD Bernadette

**Était excusée :** Mme QUESNEY Nathalie

**Était Absent :** M. TALLARON Bernard

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme MOUNIER Chantal

**La séance a commencé à 18h00**

**01 – Approbation du procès-verbal du 22/03/2026 (consultable sur le site internet et le panneau d'affichage) - Approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés : par 14 Voix POUR.**

**02 – Délibération N°2026-13 PROPOSITION DES MEMBRES A LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS (CCID) - Approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés : par 14 Voix POUR.**

Monsieur le Maire rappelle l'article 1650 du code général des impôts, qui stipule : dans les communes de moins de 2000 habitants est instituée une Commission Communale des Impôts Directs (CCID) composée de 12 membres.

Afin que le Directeur des Finances Publiques puisse désigner les commissaires, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents (14 voix POUR) décide de proposer une liste de contribuables en nombre double pour siéger en commission qui remplissent les conditions requises.

Une liste de 24 noms est proposée.

**03 - Délibération N°2026-14 portant sur la Désignation des délégués de la commune participant au collège d'arrondissement en vue de l'élection des représentants au Comité syndical du Territoire d'Énergie Ardèche (TE 07) - Approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés : par 14 Voix POUR.**

Vu les élections municipales des 15 et 22 mars 2026,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2121-33 et L.5211-8,

Vu l'adhésion de notre commune au Territoire d'Énergie Ardèche (TE07),

Vu les statuts du TE07 adoptés par délibération du Comité Syndical en date du 19 mai 2025,

Considérant l'article 6-1-3 desdits statuts,

Madame/Monsieur le Maire rappelle qu'il appartient au Conseil Municipal de désigner :

- 1 délégué titulaire

- 1 délégué suppléant

afin de représenter la commune au sein du collège d'arrondissement chargé d'élire les représentants au Comité Syndical à raison d'1 titulaire et 1 suppléant par tranche révolue de 5 000 habitants.

Il est proposé de désigner :

**Mme MANDON Murielle en qualité de déléguée titulaire**  
**Mme FAURE Valérie en qualité de déléguée suppléant(e)**

***Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, approuve la désignation ci-dessus en qualité de représentants de la commune de ST JULIEN D'INTRES au sein du collège d'arrondissement.***

**04 - Délibération N°2026-15 Désignation des représentant au syndicat du PNR des Monts d'Ardèche**  
**- Approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés : par 14 Voix POUR.**

A la suite du renouvellement du conseil municipal il est proposé de pourvoir à la nomination d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant pour siéger au Comité syndical du Parc naturel régional des Monts d'Ardèche.

Les candidats se présentent, puis Il est procédé au vote.

Sont nommés :

« **DAVID Jacques** » titulaire

« **BROTTE Sylvie** » suppléante

pour représenter la collectivité au sein du syndicat mixte du Parc naturel régional des Monts d'Ardèche.

***Après en avoir délibéré et à 14 voix POUR, le Conseil municipal approuve la nomination des candidats susnommés pour représenter la collectivité au sein du syndicat mixte du Parc naturel régional des Monts d'Ardèche.***

**05 - Délibération N°2026-16 Désignation des membres de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) de la CC Val'Eyrieux - Approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés : par 14 Voix POUR.**

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général des impôts et notamment l'article 1609 nonies C ;

Vu la délibération du Conseil communautaire de la Communauté de communes Val'Eyrieux, en date du 9 juillet 2020, portant création de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) ;

Considérant que les représentants de la commune au sein de la CLECT doivent être désignés par le conseil municipal parmi ses membres ;

Il expose qu'il convient aujourd'hui de désigner un délégué titulaire et un délégué de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT).

M GIRARD Didier, 2eme adjoint est proposé au poste de délégué titulaire

M FAURE Patrice, Maire est proposé au poste de délégué suppléant

***Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à 14 voix POUR, DÉSIGNE les conseillers municipaux suivants comme membres de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) :***

***Délégué titulaire : M GIRARD Didier***

***Délégué suppléant : M FAURE Patrice***

**06 – Mise en place des commissions communales, et représentants auprès des associations**

Des commissions ont été mises en place pour les domaines suivants : communication et spectacle, gestion des salles communales, déneigement, gestion du Plan Communal de Sauvegarde (PCS).

Commissions	Membres			
<b>COMMUNICATION ET SPECTACLE</b>	QUESNEY Nathalie MOUNIER Chantal DESCOURS Monique GASTALLE Nicolas			
<b>GESTION DES SALLES COMMUNALES</b>	<b>Salle Jean Boit</b>  GIRARD Didier BROTTE Sylvie GASTALLE Nicolas		<b>Salle du Foyer</b>  FAURE Philippe FAURE Valérie MANDON Murielle	
<b>DENEIGEMENT</b>	<b>POUX</b> MOUNIER Didier	<b>GOURGOURAS</b> DAVID Jacques	<b>LE CLOS</b> DEBARD Bernadette	<b>RIMANDE</b> DESCOURS Monique
<b>GESTION DU PCS</b>	FAURE Patrice GASTALLE Nicolas			

Des représentants auprès associations locales ont été désignés (Le foyer rural, les cracks, la Paillote, AICA St Julien d'intres)

Association	Représentant
<b>CRACKS</b>	MOUNIER Didier
<b>FOYER RURAL</b>	TREMOULHEAC Damien
<b>PAILLOTTE</b>	TALLARON Bernard
<b>AICA ST JULIEN D'INTRES</b>	TALLARON Bernard

**07 - Délibération N°2026-17 - Location garage** - Approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés : par 14 Voix POUR.

Monsieur le Maire fait savoir au conseil municipal que Mme Dominique Robert locataire d'un garage communal depuis le 01/01/2025, souhaite arrêter la location de celui-ci le plus tôt possible, le bail se terminant normalement au 31.12.2026.

Attendu que Monsieur David Levêque domicilié au 1561 route de la Jallat à St Julien d'Intres (sur la liste des demandeurs) a confirmé son accord pour prendre en location ce garage.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de mettre fin au bail de Mme Robert au 30.06.2026 et de conclure le nouveau bail avec Monsieur David Lévêque à compter du 01.07.2026.

Après en avoir délibéré, à 14 voix POUR, le conseil municipal :

- accepte la proposition de mettre fin au bail du garage avec Mme Dominique Robert en date du 30.06.2026,
- charge Monsieur le Maire d'établir un nouveau bail pour la location de ce garage avec Monsieur David Lévêque à compter du 01.07.2026

#### **08 - Demande de déclassement d'un chemin communal**

Le sujet a été abordé lors de la réunion. Une équipe doit se rendre sur place pour en vérifier la possibilité.

**La séance s'est terminée à 20h30**

La secrétaire de séance  
MOUNIER Chantal

Le Maire  
FAURE Patrice